

article du budget de la marine est réservé et je les donnerai plus exactement à l'honorable député.

M. MACDONALD: En ce qui concerne le ministère de la Justice, mon correspondant m'écrit que M. Macdonald, qui était l'agent de ce ministère, lui a dit qu'après avoir fait émettre la sommation, il avait reçu d'Ottawa une dépêche lui ordonnant de discontinuer les procédures. Il ajoute que, ce printemps, l'agent du ministère a offert aux créanciers de leur payer la moitié de leurs factures, et qu'un bon nombre d'entre eux étaient d'avis d'accepter ce règlement, plutôt que d'attendre. J. P. Crooket et Compagnie, de Charlottetown, avaient une créance de \$450 et ont saisie des fonds de l'Etat. Ils ont été entièrement payés. MM. Drake et Compagnie ont aussi été intégralement remboursés.

L'hon. M. HAZEN: Je ferai volontiers des recherches.

M. SINCLAIR: Je vois dans le rapport de l'auditeur général que cet item, n° 253, couvre les services du Dr Hjort, que le ministère a employé pendant quelques mois en 1915. J'ai été bien aise d'apprendre que le ministre a pu retenir ses services, car c'est l'un des hommes les plus éminents d'Europe dans les questions qui ont trait aux pêcheries. Je crois qu'il a été sous-ministre des pêcheries en Norvège et qu'il est l'auteur d'œuvres scientifiques hautement prisées par les connaisseurs. Entre parenthèse, il n'a pas de pays d'Europe qui ait plus fait que la Norvège pour inculquer aux pêcheurs des connaissances pratiques. J'ai trouvé dans le "Canadian Fisherman" un article très intéressant, et j'aimerais à le lire au ministre:

La pêche par téléphone.

Un moyen bizarre de découvrir où se trouve le poisson est employé dans certaines parties de la Norvège, et ce moyen a été trouvé par un Norvégien ingénieux. Un microphone, c'est-à-dire un instrument qui transmet le bruit le plus faible est descendu dans l'eau d'une embarcation de pêche, et un fil métallique partant du microphone est relié à un téléphone posé dans le bateau. Le téléphoniste prend le récepteur et l'approche de son oreille, prêt à donner le signal aux pêcheurs, lorsqu'il entend le moindre bruit sous l'eau, et l'embarcation est aussitôt dirigée vers l'endroit d'où part le bruit. Résultat, une pêche magnifique.

Vu que les morues, les harengs et les maquereaux nagent en groupes nombreux, leur passage dans l'eau cause un bruit de cataracte, que perçoivent distinctement les pêcheurs, qui se dirigent aussitôt du bon côté et laissent descendre leurs filets.

Le ministre a-t-il entendu parler de cette invention fort intéressante; a-t-il fait des essais et quels ont été les résultats?

[L'hon. M. Hazen.]

L'hon. M. HAZEN: Je n'en avais pas entendu parler, lorsque dernièrement on a appelé mon attention sur l'article que l'honorable député vient de lire. Le sujet est assurément captivant.

M. SINCLAIR: Le ministre s'en occupera-t-il?

L'hon. M. HAZEN: Je demanderai au personnel des pêcheries de se renseigner là-dessus.

M. SINCLAIR: L'utilité des services de M. Hjort a-t-elle cessé?

L'hon. M. HAZEN: M. Hjort n'est plus à notre emploi, parce qu'il n'y voulait plus rester.

M. SINCLAIR: A-t-il fait son rapport final?

L'hon. M. HAZEN: Oui; ce rapport est en ce moment à l'imprimerie et il sera bientôt prêt à être distribué.

M. McKENZIE: Le ministre s'occupe-t-il cette année des glaciers pour la conservation de la boîte?

L'hon. M. HAZEN: Notre programme est encore le même que l'an dernier. Nous n'avons pas de nouveaux projets.

Pêcheries.—Entretien d'usines servant à faire des expériences pour la réduction du chien de mer, \$60,000.

M. McKENZIE: Qu'est-ce que le ministre entend faire du chien de mer maintenant qu'il l'a introduit dans les familles et lui a donné un nom nouveau?

L'hon. M. HAZEN: D'ici à ce que l'on puisse faire servir à l'alimentation tout le chien de mer qui se capture, il coulera encore beaucoup d'eau sous les ponts. La réduction s'en fera aux usines.

M. TURGEON: Qu'est-il advenu de l'usine de Shippegan? L'an dernier, le ministre en annonçait la mise en vente.

L'hon. M. HAZEN: Nous l'avons vendue à l'enchère; elle a été adjugée au plus haut enchérisseur, qui en a pris possession.

M. TURGEON: A condition d'en poursuivre l'exploitation?

L'hon. M. HAZEN: Non; il ne doit plus s'y faire de réduction.

M. KYTE: L'usine de Canso a-t-elle suffi à la réduction de tout le chien de mer qu'on y a apporté chaque année?

L'hon. M. HAZEN: Oui, et l'on aurait pu y en réduire une beaucoup plus grande quantité.